

159
Lettres Patentes &

Qui ordonnent que l'on continuera
de fabriquer des Ecu d'or
à la Couronne &c.

Du 28 Janvier 1787.

Charles de France
grace de Dieu Roy de France &c.
nos ames &c. faveux les Evesques
generaux &c. autres &c. de nos Evesques
nommes, Altesse et d'iceux
nous par grande deliberation
de notre conseil, en a fin que
le Billon d'or qui est presentement
en nos royaumes &c. mis
et convertis en l'ouvrage
de nos monnoyes auourd'hui

que par toutes nos. monnoyes ou lon
a accoustumé faire ouvrage d'or
faicte fait et ouve de venice d'or fin
appellez Escus de la couronne ou ce
et semblable, comme ceux que l'en fait
a present lesquelles nous de la et ce
leur d'un venice de poids au marc
de Paris nous mandons et a chacun
de vous que ledit ouvrage vous faires
faire bien et dument en donnant
aux changeurs et marchands de chacun
marc d'or fin soixante six livres
six sols cournois et ouveurs et
monnoyers tel ouvrage et monnoye
comme bon vous semblera de ce
faire vous donnons pouvoir, autorité
et mandement special donne a
Paris le 28. fev. Lan de grace
1387.